

Orion—Résiliation de commande

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme Lockheed se trouvait dans une situation politique et financière difficile et que de fait, n'importe quel idiot pouvait se rendre compte d'après son état financier qu'elle était sur le point de faire faillite, qu'elle serait probablement incapable de fournir des fonds pour terminer ce programme et de fournir des pièces de rechange pour ces avions durant de nombreuses années, je voudrais demander au ministre comment il a pu dire à la Chambre aujourd'hui qu'il ne cherchait pas d'autres solutions depuis quelques mois. Le fait est qu'il n'existait absolument pas de deuxième ligne de défense. Je demande donc au ministre comment il aurait pu risquer la réputation de notre gouvernement, l'existence de tout le programme d'APGA, la réputation du Canada au sein de l'OTAN et en Europe et le bon moral de nos Forces armées en misant sur une entreprise peu solide comme Lockheed sans absolument aucun programme de secours.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, nous avons bien sûr fait effectuer des études approfondies sur d'autres appareils, comme je l'ai dit remarquer en réponse à d'autres questions. C'est l'appareil de Lockheed qui nous apparaissait le meilleur. C'était, de tous les appareils que nous avions étudiés, celui qui présentait la meilleure fiche de rentabilité. Il est également vrai que c'est le seul avion patrouilleur à grande autonomie vraiment efficace qui soit fabriqué dans cette partie du monde. Les autres appareils que nous avions retenus étaient des transporteurs de passagers modifiés et des appareils plus petits qui ne présentaient pas la même autonomie. C'est pourquoi je crois vraiment que nous faisons bien de nous adresser à Lockheed. Mais je conviens avec le député que lorsqu'il est devenu évident que nous aurions à financer l'entreprise et que les banques ne voudraient pas le faire, nous avons pris la seule décision avec laquelle, j'en présume par sa déclaration, le député soit d'accord. Nous avons mis fin au contrat.

M. Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, ma question sera très brève. A cause de l'incompétence démontrée par le ministre dans toute cette affaire, le premier ministre lui a-t-il demandé sa démission ou, comme ses collègues du cabinet l'ont abandonné, a-t-il lui-même offert sa démission?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas offert ma démission. On ne me l'a pas demandée. Mes collègues ne m'ont pas abandonné.

M. Baker (Grenville-Carleton): Où sont-ils?

M. Paproski: Regardez donc derrière vous, Jim. Vous êtes tout seul.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je parle des décisions que nous avons prises. Mes collègues m'ont accordé leur entier appui à cet égard. Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'il n'y a qu'une seule raison précise qui nous a empêchés d'acheter l'avion patrouilleur à grande autonomie de Lockheed. C'est que la société Lockheed n'a pu en assurer le financement provisoire. J'ai un certain nombre de responsabilités à assumer. Je les connais. Mais je n'y puis rien si Lockheed est incapable d'assurer ce financement.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, à la fin de novembre, l'automne dernier, à la Chambre et lors des séances du comité le 1^{er} décembre, le ministre a déclaré catégoriquement que la construction de ces appareils débiterait immédiatement et que Standard Aero et Bristol Aerospace de

Winnipeg seraient immédiatement chargés de la fabrication de pièces pour ces appareils Orion. Le ministre peut-il nous dire si ces deux sociétés de Winnipeg ont procédé à des travaux préliminaires ou si elles ont dépensé une certaine somme de leur argent pour se préparer à exécuter ces contrats.

J'aimerais également demander au ministre si, en cas d'achat d'autres appareils, de Boeing, par exemple, le gouvernement canadien devra réunir l'argent nécessaire au financement d'un appareil Boeing ou s'il devra s'adresser à des banques canadiennes? Quelles dispositions financières seront prises si jamais on décidait d'acheter le Boeing ou tout autre type d'avion.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, pour répondre d'abord à la dernière question, il est clair, à mon sens, que si nous traitions avec la société Boeing, celle-ci, vu sa grande solidité financière, pourrait probablement assurer le financement provisoire avec plus de facilité que certaines autres compagnies. Je ne puis toutefois pas dire au juste, avant l'amorce des négociations, quels seraient les arrangements financiers. Mais je pense que, de toute évidence, le financement serait plus facile pour cette compagnie que pour une autre qui a connu des difficultés d'ordre financier.

En ce qui concerne la première question, je crois que le député n'était pas à la Chambre quand j'ai signalé il y a un instant que le projet de l'APGA avait déjà procuré directement des avantages de l'ordre de plus de 80 millions de dollars à l'industrie canadienne. Cela comprend pour quelque 48 millions de dollars de Lockheed et pour quelque 35 millions de dollars de Boeing. Il est clair qu'avec l'abandon du contrat, tous les avantages industriels très appréciables, entre autres ceux qu'a mentionnés le député, disparaîtront; mais les autres arrangements que nous ferons, qu'ils portent sur le rééquipement de l'Argus ou un achat de Boeing, suivant ce qui sera jugé la meilleure décision, rapporteront des avantages appréciables à l'industrie. Nous nous assurerons qu'il en soit ainsi. En ce sens, l'industrie aérospatiale canadienne n'y perdra rien.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants qu'il la prie d'approuver: le bill S-34, tendant à modifier la loi sur l'aéronautique; le bill S-35, tendant à modifier la loi abrogeant la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et à modifier la loi sur les marques de commerce.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Blais: Monsieur l'Orateur, après les consultations habituelles, tous les partis conviennent qu'il y aurait lieu d'émettre un ordre spécial autorisant la Chambre à passer aux affaires courantes à 5 heures, le mercredi 19 mai 1976, afin de lui permettre d'entendre la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Monsieur l'Orateur, la motion devrait prévoir ce qui suit: